



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Premier trimestre 2026 — Fonderies Morvaux SAS

Fonderies Morvaux SAS

Entreprise de métallurgie industrielle — Boisrenard (Eure-et-Loir) — 120 salariés

Informations générales de la réunion

ÉLÉMENT	DÉTAIL
Date	6 mai 2026
Heure d'ouverture	14h00
Lieu	Salle D'Assemblage — Site de Boisrenard
Nature de la réunion	Réunion ordinaire du Comité Social et Économique

1. Participants

Représentants de la direction

- Marc-Antoine Morvaux, Président-Directeur Général (Président de séance)
- Sandrine Doucet-Nguyen, Directrice des Ressources Humaines



Élus titulaires du CSE

- Thierry Gonzalez (CFDT) — Secrétaire du CSE, assurant le secrétariat de séance
- Amandine Vasseur (CFDT)
- Rachid Ouazzani (CGT)
- Jean-Pierre Blanchard (non syndiqué)

Quorum atteint : Les quatre élus titulaires étaient présents. La réunion a pu valablement se tenir.

2. Ouverture de la séance

Marc-Antoine Morvaux, Président-Directeur Général, a déclaré ouverte la réunion ordinaire du Comité Social et Économique du premier trimestre 2026 à quatorze heures. Il a constaté que le quorum était atteint, les quatre élus titulaires étant présents, et a confirmé que Sandrine Doucet-Nguyen assistait à la réunion en qualité de représentante de la direction. Thierry Gonzalez a confirmé assurer le secrétariat de séance.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2026

Thierry Gonzalez, secrétaire du CSE, a soumis à approbation le procès-verbal de la réunion du 3 février 2026, transmis aux élus par courrier électronique le 14 février 2026. Il a invité les membres à formuler d'éventuelles observations avant la mise aux voix.

Rachid Ouazzani, élu titulaire CGT, a indiqué avoir sollicité par courriel une rectification portant sur le point 4 du procès-verbal relatif à sa question sur les heures supplémentaires en fonderie. Il a confirmé que la reformulation demandée avait bien été intégrée dans la version définitive et qu'il n'avait plus d'observations à formuler.

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, Thierry Gonzalez a mis le procès-verbal aux voix.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité — 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention



4. Points de l'ordre du jour

Point 1 – Bilan social 2025

INFORMATION

14:10

Présentation par la direction

Sandrine Doucet-Nguyen, Directrice des Ressources Humaines, a rappelé que le document complet du bilan social 2025, d'une étendue de quarante-deux pages, avait été transmis à l'ensemble des élus la semaine précédant la réunion. Elle a précisé qu'elle concentrerait sa présentation orale sur les indicateurs les plus significatifs, renvoyant les élus au document pour l'intégralité des données.

Évolution des effectifs

L'effectif moyen annuel 2025 s'est établi à 207 salariés en équivalent temps plein, contre 198 en 2024, soit une progression de 4,5 %. La répartition par genre demeure déséquilibrée, avec 81 % d'hommes et 18 % de femmes. Sandrine Doucet-Nguyen a reconnu que cette situation reflète malheureusement la norme du secteur de la métallurgie industrielle, tout en soulignant qu'une progression de deux points avait été enregistrée par rapport à 2023.

Formation professionnelle

L'effort de formation a représenté 3,2 % de la masse salariale en 2025, au-delà de l'obligation légale, et 78 % des salariés ont bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'exercice.

Fidélisation des salariés

Le taux de turnover s'est établi à 8,4 %, en nette baisse par rapport aux 11 % enregistrés en 2024, ce que la direction a interprété comme le signe que les efforts de fidélisation engagés commencent à produire leurs effets.

Échanges et interventions

Intervention d'Amandine Vasseur (CFDT)

Amandine Vasseur, élue titulaire CFDT, a interrogé la direction sur les actions concrètes envisagées pour accélérer la féminisation des effectifs. Elle a fait observer que le rythme de progression constaté — deux points en deux ans — conduirait, s'il se maintenait, à attendre vingt ans avant d'atteindre la parité, ce qu'elle a jugé insuffisant.



Réponse de Sandrine Doucet-Nguyen : Elle a reconnu la pertinence de cette remarque et a détaillé les mesures engagées. Un partenariat a été noué avec le lycée professionnel Jeanneteau de Boisrenard afin d'accueillir des stagiaires de la filière chaudronnerie-soudure, avec un ciblage spécifique des jeunes femmes en cours d'orientation professionnelle. Par ailleurs, les fiches de poste ont été révisées afin d'en éliminer les formulations genrées. Elle a également indiqué que l'index d'égalité professionnelle de l'entreprise s'établissait à 81 sur 100, au-dessus du seuil légal fixé à 75.

Intervention de Rachid Ouazzani (CGT)

Rachid Ouazzani, élu titulaire CGT, a soulevé la question de l'absentéisme dont le taux est passé de 5,2 % en 2024 à 6,8 % en 2025, soit une hausse qu'il a qualifiée de significative. Il a demandé à la direction si elle disposait d'une analyse des causes de cette dégradation.

Réponse de Sandrine Doucet-Nguyen : Elle a répondu en identifiant deux facteurs principaux. Le premier est conjoncturel : une vague de grippe survenue en janvier et février 2025 a touché de manière importante l'atelier fonderie, générant de nombreux arrêts de courte durée. Le second facteur est structurel et préoccupant : une augmentation des arrêts de longue durée liés à des troubles musculo-squelettiques (TMS), dont sept cas ont été recensés en 2025 contre trois en 2024. Elle a établi un lien direct entre cette évolution et les conditions de travail, en annonçant que ce sujet serait traité en détail au point 4 de l'ordre du jour.

Intervention de Jean-Pierre Blanchard (non syndiqué)

Jean-Pierre Blanchard, élu titulaire non syndiqué, a pris la parole pour souligner que cette situation n'était pas surprenante. Il a indiqué signaler depuis deux ans les problèmes ergonomiques des postes de travail en atelier de finition, notamment des tables de travail inadaptées contraignant les opérateurs à travailler en position penchée pendant huit heures consécutives. Il a estimé que le lien entre ces conditions et la survenue de TMS était évident.

Réponse de Marc-Antoine Morvan : Il a reconnu le bien-fondé de cette observation et a indiqué que ce sujet serait traité en détail au point 4, invitant Sandrine Doucet-Nguyen à poursuivre la présentation des autres indicateurs du bilan social.

Conclusion de Thierry Gonzalez

Thierry Gonzalez, secrétaire du CSE, a conclu ce point en indiquant que le comité prenait acte de la présentation du bilan social 2025 et que les élus se réservaient le droit de poser des questions complémentaires par écrit dans un délai de quinze jours.

Point 2 – Résultats financiers 2025 et perspectives

INFORMATION



14:35

Présentation par la direction

Marc-Antoine Morvaux a présenté les résultats financiers de l'exercice 2025 en indiquant d'emblée vouloir en faire une lecture directe et sans ambiguïté. Le chiffre d'affaires s'est établi à 24,3 millions d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 2024. Il a toutefois précisé que cette progression était essentiellement portée par l'effet prix des matières premières répercuté sur les clients, et que les volumes d'activité étaient restés stables. Le résultat d'exploitation a atteint 1,8 million d'euros, pour une marge opérationnelle de 7,4 %, en léger recul par rapport aux 7,9 % de l'exercice précédent. Il a qualifié l'exercice de correct sans être exceptionnel.

Échanges et interventions**Intervention de Rachid Ouazzani (CGT)**

Rachid Ouazzani, élu titulaire CGT, a pris acte de ces résultats tout en soulignant que l'entreprise demeurait rentable avec un résultat d'exploitation positif de 1,8 million d'euros. Il a exprimé le souhait que cette rentabilité se traduise dans la politique salariale, estimant que la proposition d'augmentation générale de 2,5 % formulée par la direction lors des négociations annuelles obligatoires (NAO) était insuffisante au regard de l'inflation.

Réponse de Marc-Antoine Morvaux : Il a rappelé que les NAO constituaient un cadre de négociation distinct de la réunion du CSE, et qu'une quatrième séance de négociation était prévue le 20 mai. Il a néanmoins confirmé que la direction était ouverte à la discussion et qu'une nouvelle proposition serait présentée lors de cette séance.

Demande formelle de Thierry Gonzalez

Thierry Gonzalez, secrétaire du CSE, a demandé formellement que figure au procès-verbal la demande des élus d'être informés de l'issue des NAO dans un délai de huit jours suivant la signature d'un accord ou le constat de désaccord. Marc-Antoine Morvaux a pris acte de cette demande et s'est engagé à y donner suite.

Point 3 – Plan d'investissement 2026-2027**CONSULTATION**

14:55

Présentation par la direction

Marc-Antoine Morvaux a présenté le programme d'investissement de l'entreprise pour la période 2026-2027, dont l'enveloppe globale s'élève à 3,2 millions d'euros. Ce programme se décompose en quatre postes principaux :



- **Remplacement du four à induction numéro 2** : 1,4 million d'euros (mise en service remonte à 2009)
- **Installation d'une nouvelle ligne de parachèvement automatisée** : 900 000 euros
- **Rénovation du bâtiment B** : 600 000 euros (toiture et isolation thermique)
- **Outillage et matériel informatique** : 300 000 euros

Échanges et interventions

Intervention d'Amandine Vasseur (CFDT)

Amandine Vasseur, élue titulaire CFDT, a salué l'ambition de ce plan d'investissement tout en exprimant une préoccupation centrale : l'installation de la ligne de parachèvement automatisée était-elle susceptible d'entraîner des suppressions de postes ? Elle a indiqué que cette question constituait la première préoccupation des salariés concernés.

Réponse de Marc-Antoine Morvaux : Il a répondu de manière catégorique que l'automatisation envisagée visait exclusivement à réduire la pénibilité du travail et non à réduire les effectifs. Il a expliqué que les opérateurs actuellement affectés au parachèvement seraient formés à la conduite de la nouvelle ligne, passant ainsi d'un travail physique de meulage manuel à un poste de pilotage et de contrôle qualité. Il a qualifié cette évolution d'élévation des compétences et non de suppression d'emplois.

Précisions de Sandrine Doucet-Nguyen : Elle a précisé le dispositif de formation associé. Huit opérateurs seront concernés, chacun bénéficiant de 120 heures de formation. Celle-ci sera dispensée par le constructeur de la ligne pour les aspects techniques, et complétée par un organisme certifié pour les aspects sécurité. L'investissement formation correspondant s'élève à 48 000 euros, qui s'ajoutent au budget formation habituel de l'entreprise. Le calendrier prévoit que les formations se déroulent entre septembre et décembre 2026, pour une mise en service de la ligne en janvier 2027.

Intervention de Jean-Pierre Blanchard (non syndiqué)

Jean-Pierre Blanchard, élu titulaire non syndiqué, a demandé si le même principe s'appliquait au remplacement du four à induction, c'est-à-dire l'absence de suppression de postes.

Réponse de Marc-Antoine Morvaux : Il a confirmé que tel était bien le cas. Il a précisé que le nouveau four serait plus performant, plus économe en énergie et surtout plus sécurisé, le four actuel présentant des risques identifiés lors du dernier audit de sécurité. Il a réaffirmé que la sécurité des salariés n'était pas négociable.



Avis du comité : À l'issue des échanges, Thierry Gonzalez a mis aux voix l'avis du comité sur le plan d'investissement 2026-2027. Le CSE a émis un avis favorable à l'unanimité, avec 4 voix pour et 0 voix contre, « **sous réserve du respect des engagements en matière de maintien des effectifs et de formation des salariés concernés** ».

Point 4 – Conditions de travail et pénibilité

INFORMATION / QUESTION DES ÉLUS

15:10

Échanges et interventions

Intervention de Jean-Pierre Blanchard (non syndiqué)

Jean-Pierre Blanchard, élu titulaire non syndiqué, a pris la parole en indiquant avoir de nombreux points à aborder sur ce sujet, qu'il suit depuis la réunion de septembre 2025. Il a exposé trois problématiques distinctes affectant l'atelier de finition :

- **Ergonomie des postes de travail :** Les tables de travail n'ont pas été renouvelées depuis 2014 et ne sont pas adaptées à la morphologie des opérateurs, les contraignant à travailler en position penchée.
- **Éclairage :** Des mesures ont révélé des niveaux de 200 lux dans certaines zones, alors que la norme recommandée pour des travaux de précision est de 500 lux.
- **Ventilation et sécurité peinture :** Des salariés se plaignent régulièrement de maux de tête en fin de journée, symptôme évocateur d'une exposition insuffisamment maîtrisée aux émanations.

Réponse de Sandrine Doucet-Nguyen

Sandrine Doucet-Nguyen a apporté des réponses circonstanciées sur chacun de ces trois points :



- **Tables de finition** : Leur remplacement est inscrit au budget équipement 2026. Dix tables réglables en hauteur seront livrées en juillet, pour un coût unitaire de 1 200 euros.
- **Éclairage** : Un diagnostic a été réalisé en mars par la société Lumival, et les travaux de mise en conformité sont programmés pendant les vacances d'été.
- **Ventilation du secteur peinture** : Elle a reconnu que le sujet était plus complexe. Un audit a établi que le système de captage à la source est sous-dimensionné. Le remplacement de ce système est chiffré à 75 000 euros et est inclus dans l'enveloppe de 300 000 euros dédiée à l'outillage dans le plan d'investissement 2026-2027.

Intervention de Rachid Ouazzani (CGT)

Rachid Ouazzani, élu titulaire CGT, a demandé à la direction de confirmer que les 75 000 euros prévus pour la ventilation étaient effectivement budgétés et non susceptibles d'être remis en cause lors d'arbitrages ultérieurs.

Réponse de Marc-Antoine Morvaux : Il a répondu en termes fermes que ce budget était sanctuarisé et a pris l'engagement formel devant le comité que les travaux de remplacement du système de ventilation du secteur peinture seraient réalisés avant le 31 décembre 2026, en précisant que la santé des salariés n'était pas une variable d'ajustement.

Demande de Thierry Gonzalez

Thierry Gonzalez a demandé que cet engagement soit expressément mentionné dans le procès-verbal avec la date butoir du 31 décembre 2026.

Point 5 — Prime transport et tickets restaurant

INFORMATION / AVIS DU COMITÉ

15:25

Présentation par la direction et échanges

Intervention d'Amandine Vasseur (CFDT) — Prime transport

Amandine Vasseur, élue titulaire CFDT, a ouvert ce point en exposant la demande des élus CFDT relative à la mise en place d'une prime transport. Elle a rappelé que la grande majorité des salariés de l'entreprise n'avait pas accès aux transports en commun en raison de la localisation du site en zone rurale, et que le forfait mobilités durables, bien que positif dans son principe, ne répondait pas aux besoins des salariés contraints d'utiliser leur véhicule personnel faute d'alternative.



Réponse de Marc-Antoine Morvaux : Il a indiqué que la direction était favorable au principe d'une prime transport et a invité Sandrine Doucet-Nguyen à présenter l'état d'avancement de l'étude conduite sur ce sujet.

Présentation de Sandrine Doucet-Nguyen — Prime transport

Sandrine Doucet-Nguyen a présenté les résultats du chiffrage effectué. Une prime transport mensuelle de 25 euros serait versée aux salariés résidant à plus de 20 kilomètres du site. Cette condition concerne 62 % de l'effectif, soit environ 128 salariés. Le coût annuel pour l'entreprise s'éleverait à 38 400 euros, montant que la direction a qualifié de raisonnable. Elle a proposé une mise en place au 1er septembre 2026 par décision unilatérale de l'employeur, dans l'attente de l'intégration de cette mesure dans un accord collectif lors des prochaines NAO.

Intervention de Rachid Ouazzani (CGT) — Tickets restaurant

Rachid Ouazzani, élu titulaire CGT, a ensuite interrogé la direction sur l'évolution des tickets restaurant.

Réponse de Sandrine Doucet-Nguyen : Elle a indiqué que la valeur faciale des tickets restaurant, actuellement fixée à 8 euros avec une prise en charge employeur de 60 %, serait portée à 9 euros, le taux de participation employeur étant maintenu à 60 %. La part employeur passerait ainsi de 4,80 euros à 5,40 euros par titre. Le coût annuel pour l'entreprise est estimé à 27 000 euros.

Avis du comité : Thierry G... a indiqué que le comité accueillait favorablement ces deux propositions et a mis aux voix l'avis du CSE. Le comité a émis un avis favorable à l'unanimité, avec 4 voix pour et 0 voix contre, portant sur :

- La mise en place d'une prime transport mensuelle de 25 euros pour les salariés résidant à plus de 20 kilomètres du site
- La revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant de 8 à 9 euros avec maintien du taux de participation employeur à 60 %

5. Questions diverses

Jean-Pierre Blanchard, élu titulaire non syndiqué, a demandé à la direction de communiquer aux élus le calendrier prévisionnel des arrêts techniques 2026, afin de permettre aux salariés de s'organiser pour la pose de leurs congés.



Engagement de Marc-Antoine Morvaux : Il a pris l'engagement que ce calendrier serait communiqué aux élus et affiché en salle de pause avant le 31 mai 2026.

6. Tableau des engagements

ENGAGEMENT	RESPONSABLE	DÉLAI	CONDITIONS / PRÉCISIONS
Informar les élus du CSE de l'issue des NAO (accord signé ou constat de désaccord)	Direction — Marc-Antoine Morvaux	Dans les 8 jours suivant la signature ou le constat de désaccord	Par demande formelle du secrétaire du CSE inscrite au PV
Maintien des effectifs et formation des salariés concernés par le plan d'investissement 2026-2027	Direction — Marc-Antoine Morvaux / Sandrine Doucet-Nguyen	Conformément au calendrier présenté (formations sept.-déc. 2026, mise en service janv. 2027)	Condition assortie à l'avis favorable du CSE sur le plan d'investissement
Livraison de 10 tables réglables en hauteur pour l'atelier de finition	Direction — Sandrine Doucet-Nguyen	Juillet 2026	Inscrit au budget équipement 2026
Travaux de mise en conformité de l'éclairage en atelier de finition	Direction — Sandrine Doucet-Nguyen	Vacances d'été 2026	Suite au diagnostic réalisé par la société Lumival en mars 2026
Remplacement du système de ventilation / capotage à la source du secteur peinture	Direction — Marc-Antoine Morvaux	Avant le 31 décembre 2026	Budget de 75 000 € sanctuarisé dans le plan d'investissement 2026-2027 — Engagement formel pris devant le CSE
Mise en place de la prime transport (25 €/mois pour les salariés résidant à	Direction — Sandrine Doucet-Nguyen	1er septembre 2026	Par décision unilatérale de l'employeur, dans



ENGAGEMENT	RESPONSABLE	DÉLAI	CONDITIONS / PRÉCISIONS
plus de 20 km du site)			l'attente d'intégration aux NAO
Revalorisation des tickets restaurant de 8 € à 9 € (participation employeur maintenue à 60 %)	Direction — Sandrine Doucet-Nguyen	À préciser	Avis favorable du CSE à l'unanimité
Communication du calendrier prévisionnel des arrêts techniques 2026 aux élus et affichage en salle de pause	Direction — Marc-Antoine Morvaux	Avant le 31 mai 2026	Suite à la demande de Jean-Pierre Blanchard en questions diverses

7. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Marc-Antoine Morvaux a levé la séance à 15h45. Il a remercié l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et a rappelé que le procès-verbal serait rédigé par le secrétaire et soumis à approbation lors de la prochaine réunion.

Thierry Gonzalez a rappelé aux élus le délai pour lui transmettre d'éventuelles observations sur le projet de procès-verbal et a fixé à quinze jours.

Prochaine réunion ordinaire du Comité Social et Économique : 2 septembre 2026

Procès-verbal établi par

Thierry Gonzalez

Secrétaire du CSE — Élu titulaire CFDT
Fonderies Morvaux SAS

Date de rédaction :



Signature :	_____
Approuvé lors de la réunion du :	_____
Signature du Président de séance :	_____

Geremy.ai

EXEMPLE FICTIF